



Avertissement



CULTURES EN SERRES

No 16 – 12 septembre 2011

EN BREF :

- Poinsettia : contrôle de la mouche blanche.

POINSETTIA : CONTRÔLE DE LA MOUCHE BLANCHE

Les cultures de poinsettia démarrent bien cette année avec les excellentes conditions d'ensoleillement dont elles ont bénéficié en juillet. Cependant, la vigilance est de mise en ce qui concerne la mouche blanche, car elle est présente actuellement dans la majorité des exploitations.

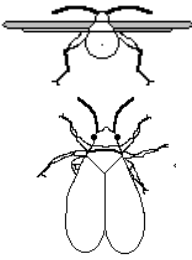
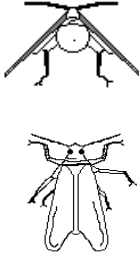
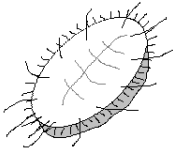

Mouches blanches

L'aleurode (ou mouche blanche) est le principal ravageur du poinsettia. Les mouches blanches sont présentes tout au long du cycle de production de la culture. Les deux espèces présentes au Québec sont l'aleurode des serres (*Trialeurodes vaporariorum*) et l'aleurode du poinsettia (*Bemisia argentifolii* = *Bemisia tabaci* souche B). En mars 2005, dans le cadre d'un programme de lutte à la résistance aux insecticides, une nouvelle souche de *Bemisia tabaci*, laquelle est nommée souche Q, est identifiée en Arizona sur des cultures de coton, de légumes et sur des poinsettias. Cette souche, aussi présente au Canada, montre de la résistance aux insecticides de la famille des chloronicotiniles, comme INTERCEPT (imidaclopride) et TRISTAR (acétamipride) (insecticides du groupe de résistance 4A), à DISTANCE (pyriproxifène) et à d'autres insecticides non homologués au Canada. Cependant, cela ne signifie pas que les traitements insecticides sont inefficaces, car les Européens produisent encore des légumes et des plantes ornementales dans les zones où la souche Q de *Bemisia tabaci* est présente. Au Québec, la répression de la mouche blanche ne semble pas encore problématique avec les produits disponibles actuellement (tableau 1). Toutefois, de plus en plus de serristes optent pour le contrôle biologique afin de pallier les résistances aux insecticides.

Identification

Le tableau 1 à la page suivante présente les critères de différenciation entre l'aleurode des serres (*Trialeurodes vaporariorum*) et l'aleurode du poinsettia (*Bemisia argentifolii* = *Bemisia tabaci*).

Tableau 1 : Critères pour différencier les 2 espèces d'aleurodes

Aleurode des serres	Aleurode du poinsettia
	
Adulte (mouche)	
<ul style="list-style-type: none"> - Environ 2 mm de longueur. - Ailes bien à plat sur le dos, cachant l'abdomen jaune; plus blanc en apparence. 	<ul style="list-style-type: none"> - Beaucoup plus petite et rapide dans ses déplacements. - Plus jaunâtre, car les ailes en toit, largement écartées, presque parallèles le long du corps, laissent entrevoir un abdomen jaune.
Oeufs	
<ul style="list-style-type: none"> - D'abord jaunes, puis noircissent après 2 jours. - Plus souvent regroupés en demi-cercle ou en cercle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Jaune verdâtre à la ponte, puis brun clair. Ils sont presque impossibles à voir. - Plus souvent éparpillés.
Pupe	
<ul style="list-style-type: none"> - De forme ovoïde, avec des côtés droits (ressemble à une boîte de sardines). - Présence fréquente de longs poils.  <ul style="list-style-type: none"> - Varie en fonction de la plante. - Couronne ou frange de cils sur le pourtour. 	<ul style="list-style-type: none"> - De forme ovale irrégulière, bien à plat, sans rebord proéminent. - Peu ou pas de poils; ces poils sont courts et fins.  <ul style="list-style-type: none"> - Absence de couronne de cils sur le pourtour.

Il n'y a pas de différences morphologiques visibles entre les souches B et Q de l'aleurode du poinsettia. Pour les identifier, des tests d'ADN sont absolument nécessaires et quelques laboratoires aux États-Unis sont en mesure de le faire.

Méthodes de lutte

Une bonne stratégie de contrôle contre les mouches blanches doit inclure plusieurs méthodes de lutte :

- Nettoyage, désinfection, vide sanitaire entre les cultures, solarisation.
- Désherbage à l'extérieur et à l'intérieur des serres.
- Pose de moustiquaires si possible.
- Inspection, quarantaine et traitement des boutures au besoin dès la réception.
- Mise en place d'un programme de dépistage.



- Utilisation d'auxiliaires (agents de lutte biologique, prédateurs et parasitoïdes). Les agents de lutte biologique s'attaquent à *Bemisia tabaci* qu'elle soit des souches B ou Q, résistante ou non aux insecticides. Actuellement, plusieurs serristes utilisent avec succès la lutte biologique en serre. Consultez votre spécialiste en lutte biologique pour un programme adapté à votre situation.
- Utilisation raisonnée d'insecticides. Les insecticides homologués procurent souvent une meilleure lutte contre l'aleurode des serres (*Trialeurodes vaporariorum*) comparativement à *Bemisia tabaci*. Pour cette dernière, les cas de résistance aux États-Unis le sont pour des insecticides qui ne sont pas homologués au Canada. Avec les produits INTERCEPT (imidaclopride) et TRISTAR (acétamipride), il est recommandé de ne pas augmenter la dose ni de faire une seconde application si le produit semble être plus ou moins efficace. Consultez le tableau 2.
- Il n'y a pas de cas connu de résistance avec les mycoïsecticides comme le BOTANIGARD et le NOFLY.

Tableau 2 : Produits phytosanitaires homologués contre les mouches blanches sur le poinsettia

Produit	Matière active	Groupe de résistance ¹	Mode d'action et commentaires
BOTANIGARD ES	<i>Beauveria bassiana</i> (mycoïsecticide)	-	Contact. Agit sur tous les stades. Pulvériser pour mouiller, mais éviter le ruissellement. Peut causer une phytotoxicité sur certains cultivars si ce produit est appliqué jusqu'au point de ruissellement.
BOTANIGARD 22 WP	<i>Beauveria bassiana</i> (mycoïsecticide)	-	Contact. Agit sur tous les stades. Peut laisser des résidus blanchâtres pour le marché, en particulier si les taux d'utilisation sont élevés.
DDVP 20 % EC	dichlorvos	1B	Contact. Fumiguer sur feuillage sec (sans rosée ou dégouttage). Agit sur les nymphes et les adultes.
DISTANCE	pyriproxifène	7C	Contact et translaminaire. Agit sur les nymphes et les pupes. Ne pas appliquer ce produit après la formation des bractées.
DYNO-MITE	pyridabène	21	Contact. Agit sur les nymphes et les adultes. Peut être appliqué sur jeunes bractées.
ENDEAVOR 50 WG	pymétozine	9B	Systémique. Agit sur les nymphes et les adultes. Ne pas appliquer ce produit après la formation des bractées.
ENSTAR II	kinoprène	7A	Contact. Tous les stades. Ne pas appliquer après le 20 septembre.
FORBID 240 SC	spiromesifen	23	Contact et translaminaire. Agit sur les nymphes et les pupes. Peut être appliqué sur jeunes bractées.
INTERCEPT	imidaclopride	4A	Systémique. Agit sur tous les stades. À utiliser en trempage du sol (« drench ») lorsque le système racinaire est jeune et bien établi. Activité résiduelle de 6 à 8 semaines.
MALATHION 25 W	malathion	1B	Contact. Agit sur les nymphes et les adultes. Attention à la phytotoxicité.
NOFLY WP	<i>Paecilomyces fumosoroseus</i> (mycoïsecticide)	-	Contact. Agit sur tous les stades. Pulvériser pour bien couvrir le feuillage, le dessus comme le dessous. Éviter le ruissellement.
POUNCE	perméthrine	3	Contact. Agit sur les nymphes et les adultes.
- CONCENTRE PRO - NEUDOSAN - OPAL - SAFER'S	sels de potassium d'acides gras	NC	Contact. Agit sur tous les stades. Ne jamais appliquer sur les bractées. Éviter les multiples applications.



Tableau 2 : Produits phytosanitaires homologués contre les mouches blanches sur le poinsettia (suite)

Produit	Matière active	Groupe de résistance ¹	Mode d'action et commentaires
THIODAN 4 EC	endosulfan	2A	Contact. Agit sur les adultes. Ce produit est associé à la brûlure marginale des bractées.
TRISTAR 70 WSP	acétamipride	4A	Systémique. Agit sur tous les stades. Peut être appliqué sur jeunes bractées.
SAFER'S TROUNCE	sels de potassium d'acides gras 20 % et pyréthrinés 0,2 %	NC + 3	Contact. Agit sur tous les stades. Ne jamais appliquer sur les bractées. Éviter les multiples applications.

1. Pour éviter le développement de la résistance aux insecticides et ainsi obtenir un meilleur contrôle, il est recommandé d'utiliser à tour de rôle, si possible, des insecticides ayant des groupes de résistance différents. Il existe environ 28 groupes connus pour les insecticides. Ceux-ci touchent surtout le système nerveux. Ils sont décrits simplement par des numéros, des lettres ou la combinaison des deux. **Recherchez ces numéros dans un encadré sur le contenant ou au haut de la première page sur l'étiquette du produit.** Ils sont inscrits comme suit :

GROUPE	4	INSECTICIDE
--------	----------	-------------

Si vous utilisez des auxiliaires en lutte biologique, vérifiez la compatibilité des pesticides avec ceux-ci en consultant le site Web de votre fournisseur.

Avertissement pour la pulvérisation sur les bractées : étant donné que les bractées sont plus sensibles que les feuilles à la phytotoxicité causée par les fongicides et les insecticides et que l'apparence peut être altérée par des dépôts à la suite des pulvérisations (eau dure et/ou produit phytosanitaire et/ou pulvérisateur à haut volume), on verra à réprimer complètement les insectes et les maladies avant la coloration des bractées. Toute application de produits à ce stade comporte un risque. Si un traitement phytosanitaire s'avère nécessaire sur les bractées, il faut choisir un produit phytosanitaire sécuritaire sur ces dernières et utiliser préférentiellement un pulvérisateur à bas volume (ex. : Coldfogger, Pulsfog, Autofog). Évitez les traitements sur les bractées matures ou approximativement à partir du 15 au 20 novembre.

Texte rédigé par :

Michel Sénécal, agronome, Direction régionale Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ

Tableau 1 par :

Alain Cécyre, agronome, Plant-Prod Québec

Liette Lambert, agronome, Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ

ANDRÉ CARRIER, agronome
Avertisseur – légumes de serre
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, MAPAQ
675, route Cameron – bur. 100
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Tél. : 418 386-8116, poste 1517 – Téléc. : 418 386-8345
Courriel : Andre.Carrier@mapaq.gouv.qc.ca

MICHEL SENÉCAL, agronome
Avertisseur – floriculture en serre
Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ
867, boulevard de l'Ange-Gardien – 1^{er} étage – bur. 1.01
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Tél. : 450 589-5781, poste 259 – Téléc. : 450 589-7812
Courriel : Michel.Senecal@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 16 – cultures en serres – 12 septembre 2011

